

PREAU

110 Rue de Grenelle
75007 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2026



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PREAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables retenues par votre Association pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ainsi, le poste fonds dédiés est alimenté par les fonds reçus de financeurs et non utilisés à la clôture de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 13 janvier 2026

Pour **FERCO SAS**
Commissaire aux Comptes

Jean-Christophe FORESTIER
Commissaire aux comptes Associés

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PREAU

Numéro SIRET : **90044952100013**

Code APE : **9499Z**

110 Rue de Grenelle
75007 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	324 161	92 148	232 012	28 152	203 860
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 411	30 454	44 958	58 777	- 13 819
Autres immobilisations corporelles	193 262	97 207	96 055	128 261	- 32 206
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	51 560		51 560	49 293	2 267
TOTAL (I)	644 393	219 809	424 585	264 482	160 103
Actif circulant					
Stocks et en-cours	226 628		226 628	325 670	- 99 042
Avances et acomptes versés sur commandes	36 093		36 093	34 641	1 452
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 000		1 000	263 989	- 262 989
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	78 843		78 843	265	78 578
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 160 315		2 160 315	1 783 557	376 758
Charges constatées d'avance	334 792		334 792	176 963	157 829
TOTAL (II)	2 837 670		2 837 670	2 585 085	252 585
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 482 063	219 809	3 262 254	2 849 567	412 687

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	318 550	235 584	82 966
Excédent ou déficit de l'exercice	128 563	82 966	45 597
Situation nette (sous total)	447 113	318 550	128 563
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	447 113	318 550	128 563
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	2 070 000	2 170 000	- 100 000
TOTAL (II)	2 070 000	2 170 000	- 100 000
Provisions			
Provisions pour risques	120 000		120 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	120 000		120 000
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474 532	229 995	244 537
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	38 984	47 624	- 8 640
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 222	- 1 222
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	111 625	82 175	29 450
TOTAL (IV)	625 141	361 017	264 124
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 262 254	2 849 567	412 687
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	12 056 043	6 065 814	5 990 229	98,75
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	290 248	194 250	95 998	49,42
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	3 500 000	3 000 000	500 000	16,67
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	8 989	29 705	- 20 716	-69,74
Utilisations des fonds dédiés	2 170 000	1 555 000	615 000	39,55
Autres produits	2 762	1 142	1 620	141,86
Total des produits d'exploitation (I)	18 028 043	10 845 910	7 182 133	66,22
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	15 135 683	7 956 995	7 178 688	90,22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	46 269	43 536	2 733	6,28
Salaires et traitements	307 542	386 472	- 78 930	-20,42
Charges sociales	107 896	129 348	- 21 452	-16,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	110 324	72 959	37 365	51,21
Dotations aux provisions	120 000		120 000	N/S
Reports en fonds dédiés	2 070 000	2 170 000	- 100 000	-4,61
Autres charges	1 766	3 213	- 1 447	-45,04
Total des charges d'exploitation (II)	17 899 480	10 762 524	7 136 956	66,31
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	128 563	83 387	45 176	54,18
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	128 563	83 387	45 176	54,18
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		420	- 420	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		420	- 420	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-420	420	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	18 028 043	10 845 910	7 182 133	66,22
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 899 480	10 762 944	7 136 536	66,31
EXCEDENT OU DEFICIT	128 563	82 966	45 597	54,96
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes

PREAMBULE

PRÉAU est une association créée en juin 2021 à la suite du Grenelle de l'Éducation.

Elle répond au 5ème engagement ayant pour objectif de faire bénéficier de nouveaux avantages sociaux les personnels actifs et retraités des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

PRÉAU s'adresse à toutes les catégories de personnels retraités ou actifs (contractuels, stagiaires, titulaires), dans l'ensemble des territoires et quel que soit le lieu d'exercice (école, établissement scolaire, service central ou déconcentré, opérateurs&). PRÉAU permet à ses adhérents de bénéficier des prestations développées et gérées par l'association dans les domaines culturels, sportifs, touristiques, de loisirs et de la vie quotidienne.

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques apportent leur soutien logistique et financier.

PRÉAU exerce ses missions au sein de ses locaux loués à Ivry Sur Seine (94200).

Ses missions sont essentiellement réalisées par un effectif salarié moyen de 10 personnes.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 262 254,04 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 128 562,72 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La subvention versée par le Ministère de l'Education Nationale au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 3.500.000 € a été perçue par l'association PREAU le 15/07/24 à hauteur de 1.750.000 € et le 20/12/24 pour le solde de 1.750.000 €.

Compte tenu de ces dates d'encaissement, cette subvention n'a pas pu être intégralement consommée en 2024. Le montant comptabilisé en fonds dédiés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 2.070.000 €.

La subvention 2023 comptabilisée en fonds dédiés lors de la clôture des comptes au 31/12/23 à hauteur de 2.170.000 € a été intégralement consommée au cours de l'exercice 2024.

Des investissements significatifs ont été réalisés sur l'exercice 2024 pour un montant de 268 K€. Ces investissements sont essentiellement liés à des développements sur le site internet concernant notamment l'accès aux contenus pour les adhérents.

Une provision pour risques a été dotée au 31/12/24 à hauteur de 120.000 € en lien avec trois litiges prud'homaux en cours.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

De nombreux dysfonctionnements ont été portés à votre attention et ont conduit à une désorganisation importante de la structure.

La succession d'événements RH, départ du comptable, recrutement de Madame Kribeche suivi de sa mise à pied puis de son licenciement, ainsi que de nombreux arrêts maladie a fortement tendu la situation des ressources humaines.

Cette instabilité a engendré des dysfonctionnements majeurs de gestion (blocages bancaires, difficultés dans la gestion des appartements, etc.), entraînant des coûts financiers significatifs.

Cette situation a par ailleurs été portée à la connaissance du ministère de l'Éducation nationale, principal financeur de Préau, qui pourrait décider de ne plus poursuivre son soutien.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 7 ans
Agencements, aménagements, installations	9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	63 481	260 680		324 161
Immobilisations corporelles	261 192	7 481		268 673
Immobilisations financières	49 293	2 267		51 560
TOTAL	373 966	270 427		644 393

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 330	56 819		92 148
TOTAL I	35 330	56 819		92 148
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	15 478	14 976		30 454
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	794	827		1 622
Matériel de transport	12 178	5 754		17 932
Matériel de bureau et informatique	44 510	30 996		75 506
Emballage récupérables et divers	1 194	953		2 147
TOTAL II	74 154	53 506		127 660
TOTAL GENERAL (I+II)	109 484	110 324		219 809

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières	325 670	226 628	325 670	226 628
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	325 670	226 628	325 670	226 628

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	51 560		51 560
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	115 936	115 936	
Autres créances	334 792	334 792	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	502 288	450 728	51 560

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	235 584	82 966			318 550
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	82 966	-82 966	128 563		128 563
Dont générosité du public					
Situation nette	318 550		128 563		447 113
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	318 550		128 563		447 113
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

La subvention versée par le Ministère de l'Education Nationale au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 3.500.000 € a été perçue par l'association PREAU le 15/07/24 à hauteur de 1.750.000 € et le 20/12/24 pour le solde de 1.750.000 €.

Compte tenu de ces dates d'encaissement, cette subvention n'a pas pu être intégralement consommée en 2024. Le montant comptabilisé en fonds dédiés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 2.070.000 €.

La subvention 2023 comptabilisée en fonds dédiés lors de la clôture des comptes au 31/12/23 à hauteur de 2.170.000 € a été intégralement consommée au cours de l'exercice 2024.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	2 170 000	2 070 000	2 170 000			2 070 000	
TOTAL	2 170 000	2 070 000	2 170 000			2 070 000	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	474 532	474 532		
Dettes fiscales et sociales	38 984	38 984		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	111 625	111 625		
TOTAL	625 141	625 141		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	184 882
Dettes fiscales et sociales	20 268
Autres dettes	
TOTAL	205 150

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Concours publics et subventions***

L'association PREAU a perçu au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 une subvention du Ministère de l'Education Nationale pour un montant global de 3.500.000 € dont 2.070.000 € ont été reportés en fonds dédiés.

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

Les ressources de l'association au cours de l'exercice clos au 31/12/24, dont le montant global s'élève à 18.028.043 €, se répartissent comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Education Nationale : 3.500.000 €
- Report des fonds dédiés de l'exercice précédent : 2.170.000 €
- Chiffre d'affaires : 12.346.292
- Produits divers : 11.751 €

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement :

- à la contribution des adhérents aux produits et services proposés par PREAU (Billetterie, Chèques Sport et Culture, Locations appartements, Ventes de PC,...) : 12.219.518 €
- à la facturation de remises consenties par les émetteurs de billetterie : 126.773 €

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Effectif moyen***

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	0
Non cadres	7	0
TOTAL	10	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9.980 €.